

Our French Lessons

AVIS A TOUS CEUX QUI VEUVENT APPRENDRE LE FRANCAIS.

La nouvelle direction de l'Académie qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent dévorent leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the preservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, may miss the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

UNE EXPLICATION.

Thouin, le pépiniériste du Jardin des Plantes, avait chargé un domestique fort simple de porter à Buffon deux belles figues de primeur. En route, le domestique se laissa tenter et mangea un de ces fruits. Buffon, sachant qu'on devait lui en envoyer deux, demanda l'autre au valet qui avoua sa faute: "Comment donc as-tu fait?" s'écria Buffon. Le domestique prit la figure qui restait, et l'avala!

"J'ai fait comme cela," dit-il.

EXERCISE.

1. Quelles sont les personnes dont on parle dans le morceau précédent? 2. Qu'était Buffon?

3. Où se passe ce récit? 4. De quelle commission Thouin avait-il chargé son domestique?

5. Ce domestique était-il intelligent?

6. Comment fit-il cette commission?

7. Le domestique avait-il mangé une figue?

8. Quelle explication lui demanda Buffon?

9. Que fit le domestique pour expliquer comment il avait fait?

10. Combien Buffon mangea-t-il de figues?

11. Pourquoi le domestique mangea-t-il la deuxième figue?

— o —

Les Tribunaux**COUR CIVILE DE DISTRICT.****Nouveau procès**

Mme A. Bischoff vs. Dominick C. O'Malley, dissolution d'une vente et dommages.

Wm. P. Johnston vs. Tharbulson Taxa Cah Co., réclamation.

\$1300.

Little River Lumber Co., Ltd. vs. Chas. J. Donner et Edward Joseph Johnston, séquestre,

\$1350.

Mme Mary Gray Eakin vs. Samuel A. Dayton, divorce.

J. J. Garvey Co. vs. Paul E. Voorhies, reconnaissance de jugement.

\$1127.94.

Mme Regina Ross, épouse de Salet Magallal vs. Salet Magal-

led, séparation de corps et de biens.

F. Hollander & Co. vs. F. A. Nassans, pour un billet, \$156.15.

Whitney Central Trust & Savings Bank vs. Frank L. Hender-

ich et al., pour un billet, \$350.

Mme Marie Scariano, épouse de Louis Terrina, demande l'autorisation d'emprunter.

Mme. M. Taylor, demande l'autorisation de vendre.

Mme. Mamie Mary Coulon, dé-

mande l'émancipation.

PREMIERE COUR DE CITE.**Nouveau procès**

Henry F. Redmond vs. John Fitzpatrick, annulation d'impôts; vs. Ville de la Nouvelle-Orléans, annulation d'impôts.

Frank Marti vs. Peter Latino, réclamation, \$39.83.

Hunter M. Course vs. Mac Cas-

se, réclamation, \$67.50.

Walter A. Schenermann vs. Steve Luening, Jr., réclamation,

— 6.

Nathan Heymann vs. Mme. Veuve Meleneine Levy, réclama-

tion, \$11.

Thomas McKendrich vs. Ba-

tiste Carter, réclamation, \$60.75.

Mary A. Koritzky vs. John B. Lovley, réclamation, \$12.

Gaspar Pietri vs. Jean Marie Darre, réclamation, \$25.

— o —

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIÉNATIONS.

Chas. E. Franck à Homeseekers Bldg. and Loan Assn., portion Palmyra, Solomon, Cleveland et Carrollton. — Legier.

Acquéreur à Chas. J. Holloway, la même propriété, \$3500. — Le-

guet.

Milles A. L. et M. M. O'Rouke à Philip P. Beyerzach, bail de la propriété No. 916-18 Magazine, pour 2 ans à \$50 par mois.

Mme Jean P. Berge à Savings and Homestead Assn., lot Perdi-

do, Saratoga, S. Rempart et Grav-

vier, \$500. — Manion.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$500. — Manion.

Mlle Minnie C. Russ à Mme Dun-

ham, 1-2 intérêt, etc., dans 2 lots,

Ringold, Catina, Milne et French,

\$125. — Rainold.

N. O. Land Co. à Henry J. Beale,

2 lots, Milne, Catina, Germain et Park, \$500.

Henry J. Beale à N. O. Land Co.,

2 lots, Conti, Bienville, Bragg et Harrison, \$500. — Wagner.

Homeseekers' Bldg. and Loan Asn. à Mme Woodie J. Legier, 2

lots, General Nicholls, Rochebla-

ve, Dorgenois et Ursulines, \$6-

000. — Legier.

Mme Marguerite Shisa à John

Furlow.

Bureau des Hypothèques.

Mme Emma Wininger, femme divorcée Jas. S. Johnson, à Justin Green, \$1,000, 2 billets, 1 et 2

ans 8 pour cent, lot, Royal Dauphine, Port et avenue Lafayette.

— Saxon.

Mme Margaret Murphy, et als.,

à J. A. Lautenschlaeger, Jr., \$1-

600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot,

Saratoga, Remparts, Thalie et Erato. — Lautenschlaeger.

Mme Veuve Dr. Alexander J. G. Devon à R. J. Lincoln, \$500, 1

billet, 1 an, 7 pour cent, lot, Roy-

ale, Montegut, Clout et Dauphine.

Rouen.

Mme Paul J. Shisa à Otto Sizer-

berg, \$110, 1 billet, 6 mois, 7

pour cent, lot, Bourgogne, Dauphine, Clout et Montegut. — Danziger pour Dreyfous.

Mme Maude L. Willis à W. G.

Rogers, \$2,000, 1 billet, 1 an, 8

pour cent, 2 lots, Milan, Remparts,

Berlin et Dryades. — Titchie.

Mme M. Bertha Damarin à Mlle Sophie F. Gerken, \$450, 1 billet, 1

an, 8 pour cent, lot, Prieur, John-

son, Ursulines et Hôpital. — Ory.

Frederick A. Ahrens à Oliver S.

Livaudais, \$900, 1 billet, 1 an, 8

pour cent, 16 lots dans la Paroisse

Jefferson et portion Marigny, St. Claude, Mandeville et Rem-

parts. — Bailey.

Chas. Cataneo à Geo. G. Del-

vaille, \$500, 1 billet, 1 an, 8 pour

cent, lot, Galvez, apeyrouse, On-

Zaga et Miro. — Pomes.

Charles E. Bertoniere à Mlle Eugenie Cleris, \$2,000, 1 billet, 1

an, 7 pour cent, lot, Gayoso, Du-

pre, Ursulines, Orchid et Bell. — Butler.

By L. Schaumberg à F. B.

Twomey, \$3,000, 3 billets, 1 an, 7

et 1-2 pour cent, lot, Clonet, Mon-

teugt, St. Claude et Remparts;

portion dans le même lot, — Danziger pour Dreyfous.

bles.

Un vieil homme vêtu de blanc, faible, et détenteur inconscient d'une autorité que rien n'a jamais abattue, que les tribulations n'ont pu atteindre... Et, quel que soit le sort de l'Europe, quelques changements qui se fassent dans les peuples, dans leur orgueil ou leur résignation, dans leur existence, il régnera. Du fond du Vatican, sa voix continuera de donner la certitude à des millions et à des millions d'êtres, par tout l'univers, — sa voix immense, la voix de l'Esprit.

LA SAGESSE DE PARIS

Le départ du gouvernement pour Bordeaux n'était pas un événement que la foule parisienne attendait; la plupart ne l'avaient même point prévu. Aussi pouvait-on craindre que les raisons de cet acte de sagesse fussent mal comprises ou maladroite interprétées et que la surprise un instant ressentie par tant de braves gens ne se tourne en déception.

Mais Paris est resté calme. Paris a compris. Il a compris que pour un gouvernement, le premier des devoirs c'est de maintenir la liberté de gouverner. L'heure n'est point aux "beaux gestes" inutiles, mais aux gestes nécessaires, aux gestes de prudence et de raison. La gloire, pour l'instant, est tout entière du côté de ceux qui se battent; et l'honneur de ceux qui gouvernent est justement de tout sacrifier au souci de cette gloire-là.